HÔTEL DE VILLE
aramon

Motion relative au projet photovoltaïque de l'entreprise Sanofi votée à l'unanimité du conseil municipal

Motion relative au projet photovoltaïque de l'entreprise Sanofi
Le Conseil municipal d'Aramon réuni en séance ordinaire le 24 avril 2025,
Concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques porté par l'entreprise Sanofi.

Madame le Maire et ses élus ont pleinement conscience des inquiétudes légitimes exprimées par les habitantes et les habitants d'Aramon, et tiennent à apporter quelques précisions. Il est essentiel que chacun soit correctement informé, et que les décisions qui engagent l'avenir de la commune soient prises en toute transparence, dans le respect des procédures, et en lien avec la population.

Ce projet, en l'état actuel, ne peut être autorisé, car il impliquerait une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), laquelle n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune démarche ni d'aucune délibération du Conseil municipal.

Ce projet n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal ni soumis à validation.

À ce jour, la seule délibération adoptée par le Conseil municipal en juin 2024 concerne une étude de faisabilité pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Toute évolution de l'aménagement du territoire communal doit se faire dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur et s'inscrire dans une démarche de concertation avec les habitants.

Madame le Maire souligne que, si ce projet devait un jour être réexaminé, il ne pourrait l'être que dans le cadre d'un processus clair, transparent et démocratique, avec une information complète de la population et une concertation ouverte.

Enfin, l'engagement de Madame le Maire et de l'ensemble du Conseil municipal à défendre l'intérêt général et le cadre de vie des habitants est réaffirmé, tout en restant à l'écoute des projets favorables à la transition écologique, dès lors qu'ils sont menés dans le respect des procédures légales et des principes de transparence.